

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 23 octobre 2015

Monsieur Guy TEISSIER, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 107 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Hélène ABERT - Christian AMIRATY - René AMODRU - Robert ASSANTE - Colette BABOUCHEAN - René BACCINO - Mireille BALOCCO - Marie-Josée BATTISTA - Jean-Pierre BAUMANN - Yves BEAUVAL - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Jacques BESNAÏNOU - Solange BIAGGI - Roland BLUM - Jean-Louis BONAN - Nicole BOUILLLOT - Valérie BOYER - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Arlette CARLOTTI - Eugène CASELLI - Michel CATANEO - Sophie CELTON - Catherine CHAZEAU - Gérard CHENOZ - Alain CHOPIN - Frédéric COLLART - Monique CORDIER - Vincent COULOMB - Sandrine D'ANGIO - Michel DARY - Dominique DELOURS - Eric DIARD - Nouriaty DJAMBAE - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Josiane FOINKINOS - Arlette FRUCTUS - Josette FURACE - Samia GHALI - Karim GHENDOUF - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Jean-Pierre GIORGI - André GLINKA-HECQUET - Vincent GOMEZ - José GONZALES - Régine GOURDIN - Marcel GRELY - Andrée GROS - Louisa HAMMOUCHE - Daniel HERMANN - Garo HOVSEPIAN - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Christian JAILLE - Fabrice JULLIEN-FIORI - Albert LAPEYRE - Eric LE DISSES - Annie LEVY-MOZZICONACCI - Marc LOPEZ - Antoine MAGGIO - Patrick MAGRO - Hélène MARCHETTI - Janine MARY - Florence MASSE - Martine MATTEI - Guy MATTEONI - Patrick MENNUCCI - Danielle MILON - André MOLINO - Virginie MONNET-CORTI - Yves MORAINÉ - Roland MOUREN - Marie MUSTACHIA - Lisette NARDUCCI - Jérôme ORGEAS - Nadine PADOVANI-FAURE-BRAC - Christyane PAUL - Elisabeth PHILIPPE - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Véronique PRADEL - Marlène PREVOST - Marine PUSTORINO - Maryvonne RIBIERE - Jean ROATTA - Carine ROGER - Georges ROSSO - Lionel ROYER-PERREAUT - Roger RUZE - Sandra SALOUM-DALBIN - Guy SAUVAYRE - Isabelle SAVON - Marie-Xavière SCOTTO DI UCCIO - EMMANUELLE SINOPOLI - Nathalie SUCCAMIELE - Guy TEISSIER - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Cédric URIOS - Lionel VALERI - Claude VALLETTE - Josette VENTRE - Brigitte VIRZI-GONZALEZ - Didier ZANINI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Anne CLAUDIUS-PETIT représentée par Maxime TOMMASINI - Anne DAURES représentée par Claude PICCIRILLO - Christophe DE PIETRO représenté par Josette VENTRE - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES représentée par Michèle EMERY - Jean-Claude GAUDIN représenté par Laure-Agnès CARADEC - Martine GOELZER représentée par Nathalie SUCCAMIELE - Annie GRIGORIAN représentée par Régine GOURDIN - Albert GUIGUI représenté par Albert LAPEYRE - Paule JOUVE représentée par Hélène ABERT - Nathalie LAINE représentée par André GLINKA-HECQUET - Laurence LUCCIONI représentée par Isabelle SAVON - Bernard MARTY représenté par Florence MASSE - Christophe MASSE représenté par Marc LOPEZ - Richard MIRON représenté par Monique CORDIER - Claudette MOMPRIVE représentée par EMMANUELLE SINOPOLI - Jean MONTAGNAC représenté par Daniel HERMANN - Grégory PANAGOUDIS représenté par Guy PONTOUS - Dominique TIAN représenté par Sabine BERNASCONI - Martine VASSAL représentée par Roland MOUREN - Patrick VILORIA représenté par Véronique PRADEL.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Mireille BENEDETTI - Patrick BORE - Laurent COMAS - Emilie DOURNAYAN - Yann FARINA - Bruno GILLES - Laurent LAVIE - Bernard MARANDAT - Roland POVINELLI - Stéphane RAVIER - Karim ZERIBI.

Signé le 23 Octobre 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 26 Octobre 2015

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

FCT 007-1419/15/CC

■ Intégration de la dotation de solidarité communautaire dans l'attribution de compensation 2016
DGR 15/13985/CC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

En application de l'article 1609 nonies du Code général des impôts, la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole verse une attribution de compensation à ses communes membres ou perçoit pour certaines d'entre elles une attribution de compensation négative.

Le montant des attributions de compensation et les conditions de leur révision peuvent être fixés librement par délibérations concordantes du Conseil Communautaire, statuant à la majorité des deux tiers et des Conseils municipaux des communes membres, en tenant compte du rapport de la Commission locale d'évaluation des charges transférées.

Les montants des attributions de compensation versées aux communes membres ont ainsi été fixés par la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées dans son rapport du 29 novembre 2001, modifié par le rapport du 5 décembre 2003.

Il est proposé de garantir, à partir de 2016, aux communes membres le montant de la dotation de solidarité communautaire versée en 2015 représentant 12 460 992 euros, en intégrant son montant à l'attribution de compensation.

Le montant de l'attribution de compensation positive est établi à 208 730 040 euros en 2016.

Le montant de l'attribution de compensation négative est établi à 191 466 euros en 2016.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- L'article 1609 nonies C du Code général des impôts.
- Le rapport de la Commission d'évaluation des charges transférées du 29 novembre 2001, modifié par le rapport du 5 décembre 2003.

Sur le rapport du Président,

Signé le 23 Octobre 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 26 Octobre 2015

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,
Considérant**

- Qu'il convient pour la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole et conformément à l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts de reprendre les conclusions du dernier rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées du 29 novembre 2001, modifié par le rapport du 5 décembre 2003, modifiant les montants de l'attribution de compensation .

Après en avoir délibéré :

Décide

Article unique :

Sont approuvés les montants de majoration des attributions de compensation à verser à compter de 2016 aux communes membres de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole tels que présentés dans l'exposé des motifs et rappelés dans le tableau ci-dessous.

Ces majorations sont établies à périmètre de compétences et de charges transférées constant, sur la base des conclusions du rapport de la CLECT du 29 novembre 2001, modifié par le rapport du 5 décembre 2003.

Et par conséquent :

Est approuvée une Attribution de Compensation positive, pour un montant total de 208 730 040 euros au titre de 2016,

Est approuvée une Attribution de Compensation négative pour un montant total de 191 466 euros au titre de 2016.

dont la répartition par commune est établie comme suit :

	Dotation de solidarité communautaire 2015	Attribution de compensation 2015	AC avec intégration DSC 2016
Allauch	317 847	643 507	961 354
Carnoux en Provence	150 239	- 22 333	127 906
Carry le Rouet	85 674	- 178 428	92 754
Cassis	115 623	- 29 607	86 016
Ceyreste	44 468	- 129 579	85 111
Chateauneuf les Martiques	485 733	12 388 787	12 874 520
Ensuès la Redonne	122 029	148 450	270 479
Gémenos	856 257	7 303 507	8 159 764
Gignac la Nerthe	215 498	582 538	798 036
La Ciotat	1 410 988	6 751 658	8 162 646
Le Rove	72 471	307 299	379 770
Marignane	1 708 510	8 007 353	9 715 863
Marseille	6 190 964	157 669 866	163 860 830
Plan de Cuques	176 500	223 910	400 410
Roquefort la Bédoule	84 296	273 388	357 684
Saint Victoret	130 266	834 640	964 906
Sausset les Pins	73 589	- 87 190	13 601
Septèmes les Vallons	220 040	1 389 816	1 609 856
TOTAL	12 460 992	196 077 582	208 538 574

Pour Visa,
Le Vice-Président Délégué
Finances - Budget

Jean MONTAGNAC

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Fonctionnement et maîtrise des coûts

Roland BLUM

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Guy TEISSIER